



## Conseil communal du lundi 3 décembre 2012

**Présents :** Monsieur Alain CLABOTS, qui assume la présidence jusqu'au point 4 compris, Madame Sybille de COSTER-BAUCHAU assumant la présidence à partir du point 5 ;  
MM. Victor PIROT, Pierre BARBIER, Alain JACQUET, Michel JONCKERS, Pascal TOLLET, Mme Valérie VANBEVER, M. Nicolas CORDIER, Mme Sarah OLBRECHTS-van ZEEBROECK, MM. Luc COISMAN, Emmanuel FEYS, Benoit MAGOS, Marc BOTTE, Mme Audrey MARTIN, M. Michel DEVIERE, Mme Véronique de HALLEUX, MM. Dimitri DEWILDE, Diégo EGGERMONT, Olivier RENOIRT, Mme Caroline van HOOBROUCK d'ASPRE, M. Philippe LENAERTS et, à partir du point 1.D, Mme Marie SMETS

Madame Michelle DENIS, Secrétaire communale ff

Séance ouverte à 19 heures.

### Ordre du jour.

1. Installation du Conseil communal.
  - A. Validation des élections
  - B. Contrôle des incompatibilités
  - C. Prestation de serment des Conseillers.
  - D. Désistements – installation immédiate d'un suppléant
  - E. Fixation provisoire de l'ordre de préséance des Conseillers.
2. Démission du Président du CPAS – Acceptation
3. Adoption d'un pacte de majorité.
4. Prestation de serment du Bourgmestre
5. Prestation de serment des Echevins
6. Désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale.
7. Désignation des représentants gréziens au Conseil de police

### PROCES-VERBAL de :

Ce 03 décembre 2012 à 19 heures, comme suite à une convocation écrite du Collège communal, adressée par recommandé avec accusé de réception, les conseillers élus lors de l'élection du 14 octobre 2012 se sont réunis en séance publique pour procéder aux opérations suivantes :

#### **1. INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.**

##### **A. Validation des élections**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de l'arrêté en date du 8 novembre 2012 du Collège provincial par lequel les élections du 14 octobre 2012 ont été validées pour ce qui concerne les membres du Conseil communal de Grez-Doiceau. Il s'ensuit que les personnes suivantes sont élues Conseillers communaux pour une période de six ans :

##### Liste ECOLO

MARTIN Audrey, DEWILDE Dimitri, LAMBRECHTS Mariane

##### Liste L.BOURGMESTRE

CLABOTS Alain, BARBIER Pierre, FEYS Emmanuel, CORDIER Nicolas, MAGOS Benoît, de HALLEUX Véronique, RENOIRT Olivier

##### Liste EQUIPE

PIROT Victor, VANBEVER Valérie, TOLLET Pascal, LENAERTS Philippe

##### Liste ALLIANCE COMMUNALE

de COSTER-BAUCHAU Sybille, JACQUET Alain, JONCKERS Michel, OLBRECHTS-VAN ZEEBROECK Sarah, COISMAN Luc, DEVIERE Michel, BOTTE Marc, van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline, EGGERMONT Diégo

##### **B. Contrôle des incompatibilités**

La Secrétaire communale ff fait observer qu'il ressort des vérifications opérées que les élus présents

n'ont jusqu'à ce jour pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation de même qu'aucun d'eux ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### **C. Prestation de serment des Conseillers.**

Les élus présents prêtent ensuite entre les mains de Monsieur le Président le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Monsieur Alain CLABOTS, Président, prête serment, en premier lieu, entre les mains de Madame Audrey Martin, Premier Echevin) : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Sont dès lors installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux :

BARBIER Pierre  
BOTTE Marc  
CLABOTS Alain  
COISMAN Luc  
CORDIER Nicolas  
de COSTER-BAUCHAU Sybille  
de HALLEUX Véronique  
DEVIERE Michel  
DEWILDE Dimitri  
EGGERMONT Diégo  
FEYS Emmanuel  
JACQUET Alain  
JONCKERS Michel  
LENAERTS Philippe  
MAGOS Benoit  
MARTIN Audrey  
OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah  
PIROT Victor  
RENOIRT Olivier  
TOLLET Pascal  
van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline  
VANBEVER Valérie

### **D. Désistements – installation immédiate et prestation de serment d'un suppléant**

#### **a) Désistement d'un candidat élu – Prise d'acte**

Le Conseil, en séance publique,

Vu l'article L1122-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que Madame Mariane LAMBRECHTS, élue de la liste Ecolo, domiciliée rue de Hamme-Mille 201 à 1390 Grez-Doiceau, renonce, par courrier du 12 novembre 2012, au mandat de conseiller qui lui revient par suite de l'élection du 14 octobre 2012 ;

PREND ACTE du fait que Madame Mariane LAMBRECHTS renonce au mandat de conseiller communal.

#### **b) Désistement d'un suppléant appelé à siéger – Prise d'acte**

Vu l'article L1122-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération de ce jour prenant acte du fait que Madame Mariane LAMBRECHTS renonce au mandat de conseiller communal ;

Considérant dès lors que le mandat auquel il a été renoncé revient au premier suppléant sur la liste Ecolo, Monsieur Eric LUYCKS, rue de Hamme-Mille 201 à 1390 Grez-Doiceau ;

Considérant que Monsieur Eric LUYCKS, premier suppléant de la liste Ecolo, domiciliée rue de Hamme-Mille 201 à 1390 Grez-Doiceau, renonce, par courrier du 12 novembre 2012, au mandat de conseiller qui lui revient par suite du désistement de Madame Mariane LAMBRECHTS ;

PREND ACTE du fait que Monsieur Eric LUYCKS renonce au mandat de conseiller communal.

#### **c) Installation d'une conseillère – Prestation de serment.**

##### **• Personne accédant au mandat de conseillère communale**

Comme suite aux désistements de Madame Mariane LAMBRECHTS et de Monsieur Eric LUYCKS,

Madame Marie SMETS, chaussée de Wavre 286/1 à 1390 Grez-Doiceau, deuxième suppléante sur la liste Ecolo issue des élections du 14 octobre 2012, accède au mandat de conseillère communale.

● **Contrôle des incompatibilités**

La Secrétaire communal ff fait observer que la personne élue n'a jusqu'à ce jour pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation de même qu'elle ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

● **Prestation de serment de la Conseillère**

Madame SMETS prête ensuite entre les mains de Monsieur le Bourgmestre le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Elle est dès lors installée dans ses fonctions de Conseillère communale

**E. Fixation de l'ordre de préséance des Conseillers.**

En application du règlement d'ordre intérieur arrêté par le Conseil communal le 30 janvier 2007, le tableau de préséance est fixé comme suit :

	Noms et prénoms des conseillers	Qualité	Date d'ancienneté	Nbre de suffrages obtenus après dévolution des votes de liste
1.	de COSTER-BAUCHAU Sybille	Conseillère	09.01.1989	2412
2.	PIROT Victor	Conseiller	09.01.1995	1155
3.	BARBIER Pierre	Conseiller	09.01.1995	365
4.	JACQUET Alain	Conseiller	09.01.1995	362
5.	CLABOTS Alain	Conseiller	04.01.2001	2033
6.	JONCKERS Michel	Conseiller	04.01.2001	364
7.	TOLLET Pascal	Conseiller	04.01.2001	256
8.	VANBEVER Valérie	Conseillère	04.12.2006	511
9.	CORDIER Nicolas	Conseiller	04.12.2006	509
10.	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah	Conseillère	04.12.2006	448
11.	COISMAN Luc	Conseiller	04.12.2006	399
12.	FEYS Emmanuel	Conseiller	04.12.2006	385
13.	MAGOS Benoît	Conseiller	04.12.2006	370
14.	BOTTE Marc	Conseiller	04.12.2006	296
15.	MARTIN Audrey	Conseiller	20.04.2010	778
16.	DEVIERE Michel	Conseiller	03.12.2012	1086
17.	de HALLEUX Véronique	Conseiller	03.12.2012	996
18.	DEWILDE Dimitri	Conseiller	03.12.2012	314
19.	EGGERMONT Diégo	Conseiller	03.12.2012	310
20.	RENOIRT Olivier	Conseiller	03.12.2012	296
21.	van HOUBROUCK d'ASPRE Caroline	Conseiller	03.12.2012	295
22.	LENAERTS Philippe	Conseiller	03.12.2012	245
23.	SMETS Marie	Conseiller	03.12.2012	94

**2. Démission du Président du CPAS – Acceptation**

Le Conseil, en séance publique, Vu les articles 19 et 22§4 alinéa 2 de la loi du 8 juillet 1976, organique des centres publics d'action sociale ; Vu la lettre du 19 novembre 2012 par laquelle Monsieur Victor PIROT notifie sa démission de ses fonctions de conseiller et de Président du Conseil de l'Action sociale afin de pouvoir exercer d'autres fonctions au sein de la commune ; Considérant que ces démissions doivent être acceptées par le Conseil communal ; A l'unanimité ; DECIDE d'accepter la démission de

ses fonctions de conseiller et de Président du Conseil de l'Action sociale émanant de Monsieur Victor PIROT.

### **3. ADOPTION D'UN PACTE DE MAJORITE.**

Le Président donne lecture du projet de pacte de majorité régulièrement déposé entre les mains du Secrétaire communal contre accusé de réception le 22 octobre 2012, conformément à l'article L1123-1 § 2 alinéa 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce document, établi par les élus de la liste ALLIANCE COMMUNALE ayant obtenu 9 sièges et les élus de la liste L'EQUIPE ayant obtenu 4 sièges aux élections communales du 14 octobre 2012, DESIGNÉ :

- Monsieur Marie Sybille BAUCHAU en qualité de Bourgmestre
- Monsieur Victor PIROT en qualité de 1<sup>er</sup> Echevin
- Monsieur Michel JONCKERS en qualité de 2<sup>ème</sup> Echevin
- Monsieur Luc COISMAN en qualité de 3<sup>ème</sup> Echevin
- Madame Valérie VANBEVER en qualité de 4<sup>ème</sup> Echevin
- Monsieur Alain JACQUET en qualité de 5<sup>ème</sup> Echevin
- Madame Sarah van ZEEBROECK en qualité de Président du C.P.A.S.

Monsieur le Président constate que le projet de pacte de majorité présenté répond bien au prescrit de l'article L1123-1 § 2 alinéas 2-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

De même, il fait observer que les candidats présentés aux mandats de Bourgmestre, Echevins et Président de C.P.A.S. ne se trouvent dans aucun des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-3 et L1152-2 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et que le candidat pressenti pour la présidence du C.P.A.S. ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité prévus à l'article 7 du décret du 08 octobre 2005 modifiant la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale.

Monsieur le Président soumet le projet de pacte de majorité au vote de l'assemblée et précise que ce vote a lieu obligatoirement à haute voix. Les conseillers sont invités nominativement à exprimer leur vote.

de COSTER-BAUCHAU Sybille	oui
PIROT Victor	oui
BARBIER Pierre	abstention
JACQUET Alain	oui
JONCKERS Michel	oui
TOLLET Pascal	oui
VANBEVER Valérie	oui
CORDIER Nicolas	abstention
OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah	oui
COISMAN Luc	oui
FEYS Emmanuel	abstention
MAGOS Benoit	abstention
BOTTE Marc	oui
MARTIN Audrey	abstention
DEVIERE Michel	oui
de HALLEUX Véronique	abstention
DEWILDE Dimitri	abstention
EGGERMONT Diégo	oui
RENOIRT Olivier	abstention
van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline	oui
LENAERTS Philippe	oui
SMETS Marie	abstention
CLABOTS Alain	abstention

Le pacte de majorité est adopté par 13 voix pour et 10 abstentions.

En conséquence, en vue de leur installation dans leurs nouvelles fonctions, le Bourgmestre et les Echevins désignés dans le Pacte de majorité sont invités à prêter le serment prévu.

### **4. PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE**

Madame de COSTER-BAUCHAU prête entre les mains de Monsieur Alain CLABOTS le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ». Madame de COSTER-BAUCHAU est dès lors installée dans ses fonctions de Bourgmestre et assume à ce titre la présidence du

Conseil communal à partir de cet instant.

#### **5. PRESTATION DE SERMENT DES ECHEVINS**

Monsieur Victor PIROT, Monsieur Michel JONCKERS, Monsieur Luc COISMAN, Madame Valérie VANBEVER et Monsieur Alain JACQUET prêtent successivement, entre les mains de Madame de COSTER-BAUCHAU, le serment prescrit à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Ils sont donc installés dans leur fonction respective de 1<sup>er</sup> Echevin, 2<sup>ème</sup> Echevin, 3<sup>ème</sup> Echevin, 4<sup>ème</sup> Echevin et 5<sup>ème</sup> Echevin.

#### **6. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.**

Le Conseil, en séance publique, Vu le Décret du 08 décembre 2005 modifiant la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale, spécialement l'article 12 qui dispose que la désignation des membres du C.P.A.S. a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du Conseil communal ; Vu les listes de présentation au nombre de quatre introduites conformément aux articles 10 et 11 du Décret précité ; Considérant que ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et sont signés par les Conseillers communaux des groupes suivants :

- présentés par les Conseillers communaux du groupe Alliance communale :

1. Madame Sarah Olbrechts-van Zeebroeck, chaussée de Jodoigne 26
2. Monsieur Benoit Desmet, drève d'Accensart 1
3. Monsieur Raphaël Marchandise, rue Joseph Maisin 4

- présentés par les Conseillers communaux du groupe L.Bourgmestre :

1. Monsieur Benoit Magos, rue du Beau Site 56
2. Madame Priska van der Straten Waillet-de Ghellinck, rue De Cooman 37
3. Madame Chantal Alsteen-Nihoul, rue des Corbeaux 3

- présentés par les Conseillers communaux du groupe L'Equipe :

1. Monsieur Alain Hottart, avenue du Roimont 60
2. Madame Marie-Joëlle Anciaux, rue de Tirlemont 41

- présenté par les Conseillers communaux du groupe ECOLO :

1. Monsieur Erik Todts, rue des Combattants 9

Considérant que les conditions d'éligibilité sont réunies par les neuf candidats présentés et qu'aucun d'eux ne se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu par les articles 7, 8 et 9 du décret précité ;  
ARRETE : Madame Sarah Olbrechts-van Zeebroeck, chaussée de Jodoigne 26

Monsieur Benoit Desmet, drève d'Accensart 1

Monsieur Raphaël Marchandise, rue Joseph Maisin 4

Monsieur Benoit Magos, rue du Beau Site 56

Madame Priska van der Straten Waillet-de Ghellinck, rue De Cooman 37

Madame Chantal Alsteen-Nihoul, rue des Corbeaux 3

Monsieur Alain Hottart, avenue du Roimont 60

Madame Marie-Joëlle Anciaux, rue de Tirlemont 41

Monsieur Erik Todts, rue des Combattants 9

sont élus de plein droit membres du Conseil de l'Action Sociale de Grez-Doiceau.

Madame la Présidente procède à la proclamation immédiate de l'élection.

#### **7. CONSEIL DE POLICE – ELECTION DES MEMBRES.**

Le Conseil, en séance publique, Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ; Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal ; Considérant que le conseil de police de la zone Ardennes brabançonnaises est composé de 17 membres élus ; Considérant qu'il appartient au conseil communal de Grez-Doiceau de procéder à l'élection de six des dix-sept membres précités ; Considérant que cette élection doit se dérouler en séance publique, au scrutin secret, en un seul tour, chaque conseiller communal recevant quatre bulletins de vote ; Vu les actes de présentation de candidats à la fonction de conseiller de police tels qu'introduits par les 4 groupes représentés au sein du conseil communal à l'issue des élections du 14 octobre 2012 ; Vu la liste de candidats établie par Monsieur le Bourgmestre, sur base des actes de présentation introduits valablement, liste reproduite ci-dessous :

Candidats membres effectifs par ordre alphabétique	Candidats suppléants pour chaque candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel il est susceptible de le remplacer
<p>Nom : CLABOTS</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Date de naissance : 21/10/1954</p> <p>Profession : vétérinaire</p>	<p>1. Nom : BARBIER</p> <p>Prénom : Pierre</p> <p>Date de naissance : 09/03/1951</p> <p>Profession : dirigeant d'entreprise</p> <p>2. Nom : de HALLEUX</p> <p>Prénom : Véronique</p> <p>Date de naissance : 12/02/1976</p> <p>Profession : employée</p>
<p>Nom : CORDIER</p> <p>Prénom : Nicolas</p> <p>Date de naissance : 07/05/1980</p> <p>Profession : dirigeant société</p>	<p>1. Nom : de HALLEUX</p> <p>Prénom : Véronique</p> <p>Date de naissance : 12/02/1976</p> <p>Profession : employée</p> <p>2. Nom : BARBIER</p> <p>Prénom : Pierre</p> <p>Date de naissance : 09/03/1951</p> <p>Profession : dirigeant d'entreprise</p>
<p>Nom : DEVIERE</p> <p>Prénom : Michel</p> <p>Date de naissance : 11/11/1955</p> <p>Profession : Secrétaire communal</p>	<p>1. Nom : BOTTE</p> <p>Prénom : Marc</p> <p>Date de naissance : 10/06/1958</p> <p>Profession : ostéopathe</p> <p>2. Nom : EGGERMONT</p> <p>Prénom : Diégo</p> <p>Date de naissance : 02/03/1988</p> <p>Profession : étudiant</p>
<p>Nom : EGGERMONT</p> <p>Prénom : Diégo</p> <p>Date de naissance : 02/03/1988</p> <p>Profession : étudiant</p>	<p>1. Nom : JACQUET</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Date de naissance : 13/01/1964</p> <p>Profession : comptable</p> <p>2. Nom : JONCKERS</p> <p>Prénom : Michel</p> <p>Date de naissance : 13/03/1948</p> <p>Profession : expert-comptable</p>
<p>Nom : SMETS</p> <p>Prénom : Marie</p> <p>Date de naissance : 17/02/1982</p> <p>Profession : employée</p>	<p>1. Nom : DEWILDE</p> <p>Prénom : Dimitri</p> <p>Date de naissance : 26/08/1976</p> <p>Profession : employé</p> <p>2. Nom : MARTIN</p> <p>Prénom : Audrey</p> <p>Date de naissance : 25/11/1971</p> <p>Profession : employée</p>
<p>Nom : TOLLET</p> <p>Prénom : Pascal</p> <p>Date de naissance : 07/06/1962</p> <p>Profession : menuisier</p>	<p>1. Nom : LENAERTS</p> <p>Prénom : Philippe</p> <p>Date de naissance : 19/06/1962</p> <p>Profession : indépendant</p> <p>2. Nom : VANBEVER</p> <p>Prénom : Valérie</p> <p>Date de naissance : 07/10/1976</p> <p>Profession : fonctionnaire provincial</p>
<p>Nom : van HOOBROUCK d'ASPRES</p> <p>Prénom : Caroline</p>	<p>1. Nom : BOTTE</p> <p>Prénom : Marc</p> <p>Date de naissance : 10/06/1958</p> <p>Profession : ostéopathe</p>

Date de naissance : 16/06/1962	2. Nom : EGGERMONT
Profession : employée	Prénom : Diégo
	Date de naissance : 02/03/1988
	Profession :étudiant

PROCEDE au scrutin secret à l'élection des membres effectifs au Conseil de police ainsi qu'à celle de leurs suppléants ; 23 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 4 bulletins de vote ; 92 bulletins de vote sont trouvés dans l'urne.

Monsieur Olivier Renoirt et Madame Valérie Vanbever, conseillers les moins âgés parmi les non-candidats, assistent Madame de Coster-Bauchau, Présidente, dans les opérations de dépouillement et de recensement des votes ; le recensement des votes donne le résultat suivant :

- 0 bulletin non valable
- 0 bulletin blanc
- 92 bulletins valables

Les suffrages exprimés se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats effectifs	Nombre de voix obtenues
CLABOTS Alain	14
CORDIER Nicolas	13
DEVIERE Michel	14
EGGERMONT Diégo	12
SMETS Marie	13
TOLLET Pascal	13
van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline	13

CONSTATE dès lors que les candidats suivants sont élus au conseil de police :

Candidats membres effectifs par ordre alphabétique	Candidats suppléants pour chaque candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel il est susceptible de le remplacer
CLABOTS Alain	1. BARBIER Pierre 2. de HALLEUX Véronique
CORDIER Nicolas	1. de HALLEUX Véronique 2. BARBIER Pierre
DEVIERE Michel	1. BOTTE Marc 2. EGGERMONT Diégo
SMETS Marie	1. DEWILDE Dimitri 2. MARTIN Audrey
TOLLET Pascal	1. LENAERTS Philippe 2. VANBEVER Valérie
van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline	1. BOTTE Marc 2. EGGERMONT Diégo

CONSTATE que les conditions d'éligibilité sont remplies par les membres effectifs et suppléants à l'élection desquels il a été procédé et qu'aucun des membres effectifs ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité mentionnés à l'article 15 de la loi du 07 décembre 1998.

### **8. DIVERS**

Madame la Présidente cède ensuite la parole aux Conseillers qui en ont exprimé le souhait : Monsieur Alain CLABOTS et Madame Audrey MARTIN.

Madame la Présidente prononce la clôture de la séance à 21h20.